



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2026
à 18h30

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 15

Absents : 2

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Régine BERGERET, Joël SÉGOT, Marc GAIRIN, Xavier MASSOU, Philippe CASTETS, Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ, Marie-France CONSTANT, Alban LACAZE, Michel LABORDE, Guy CAZALET, Nathalie SOUBIROU, Frédéric CAYRAFOURCQ

Excusés : Didier LARRAZABAL, Véronique MONNIN

Décision n°DB-2026-012 : AGRICULTURE**Subvention à la Chambre d'Agriculture pour la journée de l'élevage**

Le Président rappelle que le bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les demandes de subvention en matière d'agriculture dans le cadre du règlement d'intervention approuvé en conseil communautaire par délibération n° D-2023-045 du 6 avril 2023.

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques et la Fédération des Comices organisent la Journée Départementale de l'Elevage et de l'innovation le 26 septembre 2026 à Morlaàs. Ces concours qui se déroulent alternativement en Béarn et au Pays-Basque, rassemblent le meilleur de l'élevage du département en termes de sélection génétique, tant en élevage laitier qu'en élevage allaitant.

Cette manifestation permettra au grand public de comprendre la réalité de cette filière de haute qualité et de connaître les métiers associés.

Le budget de l'opération est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Chapiteaux exposants	7000,00 €	Autofinancement	14 655,00 €
Sonorisation	2100,00 €	CCNEB	5000,00 €
Vétérinaire	150,00 €	Chapiteaux exposants	7000,00 €
Paille, sciure, foin	840,00 €		
Analyses sanitaires ovins	300,00 €		
Repas + petit déjeuner	7 500,00 €		
Communication Médias	8 000,00 €		
Protection civile, gardiennage	765,00 €		
TOTAL DEPENSES	26 665,00 €	TOTAL RECETTES	26 665,00 €

Après avoir entendu le Président, compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention de la Chambre de l'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 5 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE

